



EXAMEN D'ACCES AU CENTRE REGIONAL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

Session 2009

Epreuve de DROIT FISCAL DES AFFAIRES

Rappel : Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats :

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition».

Veillez résoudre le cas pratique suivant :

Document autorisé : Code Général des Impôts (édition postérieure au 1^{er} janvier 2008)

Matériel autorisé : une calculatrice

En matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), une société d'HLM a réalisé les diverses opérations détaillées ci-dessous (en euros)

	2008	2009
Loyers sur logements	18.000.000	18.500.000
Loyers sur garages et parkings (dont soumis à la TVA)	1.800.000 100.000	1.850.000 100.000
Loyers sur locaux professionnels (dont soumis à la TVA)	500.000 200.000	550.000 350.000
Location d'emplacements pour les antennes de téléphonie	100.000	100.000
Lotissement :		
- ventes à d'autres sociétés d'HLM	700.000	1.500.000
- ventes à des personnes morales non HLM	600.000	300.000
Promotion : ventes de logements neufs	1.300.000	850.000
Prestations de services pour des tiers	450.000	650.000
Maîtrise d'ouvrage pour des collectivités locales	150.000	400.000
Maîtrise d'ouvrage pour une entreprise publique locale (SEM)	250.000	300.000

Nota : dans ce tableau, les opérations soumises à la TVA sont mentionnées hors taxe et non TTC et les prestations de services correspondent aux encaissements.

En 2008, la société d'HLM a effectué (entre autres) les acquisitions suivantes :

- 1°) Un véhicule de tourisme pour le Directeur Général : 20.000 € hors taxes + TVA 3.920 €.
- 2°) Un véhicule utilitaire diesel pour les services généraux de la société : 18.000 € hors taxes + TVA 3.528 €.
- 3°) Gasoil pour le véhicule utilitaire diesel ci-dessus (pour l'ensemble de l'année 2008) : 3.000 € hors taxes + 588 € de TVA.
- 4°) Un véhicule utilitaire diesel pour un conducteur de travaux qui intervient uniquement pour les activités de lotissement et la promotion : 15.000 € hors taxes + TVA 2.940 €.
- 5°) Des matériels informatiques pour la Direction de la gestion locative : 500.000 € hors taxes + TVA 98.000 €.
- 6°) Des matériels informatiques pour la Direction de la promotion (qui effectue également les prestations pour les collectivités locales) : 150.000 € hors taxes + TVA 29.400 €.

QUESTIONS :

- > 1° Calculer la taxe brute ou collectée de la société pour les années 2008 et 2009.
- > 2° Calculer, pour chacune des six acquisitions ci-dessus, les coefficients d'assujettissement, de taxation, d'admission et de déduction définitifs de 2008 ainsi que pour chacune des acquisitions, le montant de la TVA déductible.
- > 3° Calculer le montant de la régularisation de déduction à opérer en 2009 pour les biens n° 2, 4, 5 et 6 acquis en 2008.